

Déclaration relative à la protection des données concernant le traitement des données à caractère personnel dans le cadre d'événements virtuels sur le transfert de connaissances techniques IT Cooperation Front Office organisés dans Microsoft Teams

L'Office européen des brevets (OEB) attache la plus haute importance à la protection de vos données. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel vous identifiant, directement ou indirectement, seront traitées de manière licite, loyale et avec le plus grand soin.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données de l'OEB ([RRPD](#)).

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

IT Cooperation organise des formations virtuelles sur le transfert de connaissances techniques Front Office. Nous effectuerons des enregistrements audiovisuels de ces formations techniques proposées dans Microsoft Teams. Les équipes des offices nationaux des brevets pourront ultérieurement y accéder depuis le portail d'accès unique du site web de l'OEB.

Les données à caractère personnel nous permettent de préparer, d'organiser, de coordonner et d'animer les réunions. Nous pourrions également nous en servir pour résoudre tout problème technique intervenant avant, pendant ou après l'évènement et gênant son bon déroulement. Lorsqu'un évènement de transfert de connaissances techniques comprend des activités de suivi et des communications qui nécessitent l'établissement d'un compte-rendu, le compte-rendu indiquera le nom des participants, leur fonction, leur rôle professionnel, leur organisation/institution et pays. Il sera ensuite communiqué à toutes les personnes ayant participé à l'évènement.

Lors de l'évènement virtuel à proprement parler, seul le flux audio-vidéo de la personne chargée de l'animation sera enregistré. On pourra demander aux participants de répondre, de manière anonyme, à des sondages instantanés ou des enquêtes au cours de l'évènement, ou à l'issue de ce dernier. À la suite de l'évènement, les participants recevront le compte-rendu définitif par mail, le lien vers le portail d'accès unique sur lequel ils auront accès à l'enregistrement de la formation, ainsi que les présentations et/ou autres supports utiles. Les équipes des pays où sera mis en place le Front Office auront accès aux enregistrements du portail d'accès unique.

Les accès à ces enregistrements et supports donneront lieu à des statistiques anonymes agrégées et à des rapports. Après un évènement, il se peut que les personnes qui y ont participé reçoivent par e-mail un lien vers une enquête de satisfaction. Leurs réponses seront recueillies de manière anonyme, via Microsoft Forms. Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur la manière dont l'OEB traite vos données à caractère personnel en utilisant Microsoft Forms, veuillez consulter le lien suivant.

Il n'est pas prévu que le traitement des données à caractère personnel dans le cadre d'évènements virtuels sur le transfert de connaissances techniques IT Cooperation de l'OEB serve à la prise de décisions automatisée, notamment le profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Sont traitées les catégories suivantes de données à caractère personnel :

- Pour les personnes en charge de l'animation/enseignement/accompagnement : prénom, nom, adresse électronique, numéro de téléphone, poste, organisation, photos, enregistrement audio/vidéo de l'intervention lors de l'évènement.
- Pour les membres des offices nationaux des brevets invités à l'évènement : prénom, nom, adresse électronique, poste, organisation, réponse à l'invitation.
- Pour les personnes ayant participé à l'évènement : prénom, nom, poste, organisation, photo, heure de connexion et heure de déconnexion, présence, enregistrement de leurs interactions audio/vidéo au cours de l'évènement (réactions, réponses dans les sondages et les enquêtes).
- Pour les utilisateurs du portail d'accès unique : nom d'utilisateur, organisation, date et heure d'accès.

À des fins d'organisation et de gestion, nous traitons les données d'identification des participants avant, pendant et après une réunion ou un évènement.

Des enregistrements sonores, vidéo ou audiovisuels seront réalisés au cours des évènements. Nous pouvons également enregistrer la participation des personnes à des présentations/entretiens/ateliers à l'aide d'outils de questionnaire.

En tant qu'intervenant, vous pouvez toujours, pour des raisons impérieuses et légitimes, "refuser" d'être photographié ou enregistré ou que votre photo/voix ou autre donnée que vous nous avez fournie soit publiée sur le portail d'accès unique de l'OEB. Veuillez dans ce cas contacter en amont l'organisation de la réunion/de l'évènement pour indiquer les raisons pour lesquelles vous pensez que la divulgation de vos données pourrait porter atteinte à vos intérêts légitimes. Votre choix pourra ainsi être pris en compte.

En tant que participant, vous pouvez toujours, pour des raisons impérieuses et légitimes, exercer votre droit de refus d'être photographié ou enregistré ou que votre photo/voix soit publiée sur le portail d'accès unique de l'OEB. Vous pouvez pour cela vous absenter lors de la prise de photos ou de l'enregistrement ou désactiver votre caméra au début de l'enregistrement. Veuillez dans ce cas contacter l'organisation de la réunion ou de l'évènement pour qu'elle puisse prendre votre choix en compte lors de la prise de photos ou de l'enregistrement et aussi vous proposer une alternative.

Veuillez noter que votre choix de refuser le traitement de vos données à caractère personnel n'affecte pas la licéité du traitement qui aurait eu lieu avant l'objection.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité du Directeur ou de la Directrice technique DP 4.5 BIT de l'OEB, agissant en qualité de responsable délégué du traitement de l'OEB. Les données à caractère personnel sont traitées par les personnes de la Direction 4.5.2 IT Cooperation impliquées dans l'organisation des évènements virtuels visés par la présente déclaration. Les prestataires externes qui interviennent dans l'assistance, le fonctionnement et la maintenance de l'application de sondage instantané (le cas échéant) et des applications Microsoft 365, notamment mais pas uniquement Microsoft, peuvent également traiter des données à caractère personnel, et peuvent notamment avoir accès à ces dernières.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel seront partagées sur le principe du "besoin de savoir" avec des personnes habilitées, responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires. Veuillez notamment noter que :

- DP 4.5 de l'OEB a accès aux données à caractère personnel et les traite. Les personnes d'IT Cooperation chargées de l'organisation et de l'animation de l'évènement ont également accès à ces données.
- Les données à caractère personnel (comme celles incluses dans l'enregistrement et le compte-rendu de l'évènement) sont communiquées aux personnes autorisées à utiliser le portail d'accès unique, afin qu'elles bénéficient du partage des connaissances techniques.
- Les responsables et le directeur ou la directrice de DP 4.5.2 IT Cooperation traitent les données à caractère personnel afin d'établir des rapports.

- Des données à caractère personnel peuvent être communiquées à des prestataires de services tiers pour la prestation et la maintenance des services nécessaires à l'organisation et à la tenue de ces réunions, par exemple Microsoft.

5. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

L'OEB prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver les données à caractère personnel vous concernant et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites, ainsi que contre la communication non autorisée desdites données ou l'accès non autorisé à celles-ci.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- Authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p. ex. contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du "besoin de savoir" et du moindre privilège) ;
- Renforcement de la sécurité logique des systèmes, équipements et réseaux ;
- Protection physique : contrôles des accès effectués par l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux ; ;
- Contrôles de la transmission et de la saisie (par exemple journaux d'audit, surveillance des systèmes et du réseau) ;
- Intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, expert en sécurité de garde.

En principe, l'OEB a adopté un système d'administration dématérialisé. Cependant, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé, à accès restreint.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, la plupart des prestataires externes soutenant l'OEB s'engagent généralement dans le cadre d'un accord contraignant à se conformer aux obligations afférentes à la protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risques de sécurité. Ces systèmes doivent avoir mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p.ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p.ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement, à l'adresse suivante : DP_BIT@epo.org. Les utilisateurs externes peuvent s'adresser au Bureau de la protection des données et/ou au responsable délégué du traitement à l'adresse : DPOexternalusers@epo.org. Afin de nous permettre de réagir plus rapidement et précisément, vous devez toujours joindre certaines informations préliminaires à votre demande. Nous vous encourageons par conséquent, à remplir ce [formulaire](#) (pour les externes) ou ce [formulaire](#) (pour les internes) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre des demandes reçues. Toute prorogation de délai vous sera notifiée.

7. Quelle est la base juridique du traitement de vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5a RRPD : "le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office".

8. Combien de temps conserverons-nous vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel traitées par le responsable du traitement ou les fournisseurs de service sous son contrôle sont en général conservées pendant la période nécessaire pour réaliser l'objectif poursuivi par le traitement.

Les données à caractère personnel sont conservées par la ou le responsable délégué DP 4.5, uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement, puis supprimées de sa base de données comme suit :

- Les données personnelles présentes dans l'enregistrement audiovisuel de l'évènement sont conservées pendant 2 ans à des fins éducatives et informationnelles. Si le contenu technique de l'évènement n'est pas devenu obsolète et s'il est toujours utile de partager ces connaissances, cette durée de 2 ans pourra être prolongée.
- Les données personnelles relatives aux coordonnées (p. ex., le nom, le prénom, l'adresse électronique, l'organisation, l'affiliation) sont conservées pendant une période maximale de 2 ans et sont ensuite supprimées.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment de l'introduction du recours formel/contentieux seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez vous adresser au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : DP_BIT@epo.org si vous êtes un agent de l'OEB, ou DPOexternalusers@epo.org si vous êtes une personne concernée externe). Notre responsable de la protection des données peut également être contacté à l'adresse suivante dpo@epo.org (pour les internes) et à l'adresse suivante DPOexternalusers@epo.org (pour les externes).

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec son résultat, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.